

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 13 ; Convocation du 20 septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois le 25 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et SIMONET Chantal, et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, PERRADIN Laurent et Yoann RAVET

Membres excusés : Messieurs GUINET Pierre et POLLIN Olivier.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean- Marc CHATELET

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le conseil municipal désigne par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. CHATELET), Monsieur Jean-Marc CHATELET secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 17 juillet 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 17 juillet 2023.

IV – ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Voir le communiqué aux élus transmis par le Sénat, joint à la présente note.

Monsieur le Maire indique qu'il reste 1 hectare de zone constructible sur la commune. Cette dernière se situe dans le prolongement de la parcelle de Madame BRENOD.

Arrivée de Madame LLORENS.

V – PLANIFICATION TERRITORIALE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Arrivée de Madame RAVOUX.

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables publiée le 10 mars 2023, les communes ont à définir, d'ici fin décembre 2023, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables, par filière de production de ces énergies, en tenant compte des potentiels de chaque territoire communal et des puissances déjà installées. Ces zones témoignent de la volonté communale de développer telle ou telle filière mais ne seront pas des zones exclusives.

Monsieur le Maire souhaite qu'un point soit fait sur tous les photovoltaïques dans les trois mois à venir.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- A compter du 1^{er} septembre 2023, le marché de fourniture et livraison en liaison froide des repas destinés au restaurant scolaire des communes de Saint André le Bouchoux et Romans avec RPC augmente de 0.20 centimes.
- L'association Prévention Routière et l'équipe Ville Prudente souhaite un rendez-vous pour savoir ce qui a été fait en matière de sécurité sur les routes de la commune et pouvoir faire un retour sur la position de Romans dans le paysage français de la prévention routière. Cela permettrait de savoir si la commune a la possibilité d'être distinguée par le label Ville Prudente ou Village Prudent. Le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite à ce dossier.
- L'arrivée des derniers propriétaires du Lotissement « Comtesse de Dormy » prévue à l'automne. Il convient de prévoir la facturation pour le raccordement à l'assainissement. Un courrier sera adressé aux propriétaires dont la déclaration d'achèvement de travaux a été transmise en mairie.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise pour lutter contre le harcèlement scolaire et renouvelle son appel à projets « Stop au harcèlement ! » auprès des écoles, des collèges, des lycées mais aussi des associations, du mouvement sportif et des communes et intercommunalités. Les dossiers sont à déposer du 02 octobre au 13 novembre 2023 sur le portail des aides. Pas de dossier pour la commune.
- L'Union Nationale des Elus Locaux propose d'adhérer à cette association. Cette dernière qui a pour objectif de porter la voix de tous les élus locaux et d'améliorer les conditions d'exercice de leur mandat. Mais aussi de permettre une représentation effective dans les travaux engagés par les instances gouvernementales.
- Courrier reçu en mairie suite au problème de refus de collecte du tri sélectif dans le lotissement les Tilleuls. Monsieur PERRADIN indique que le nécessaire a été fait auprès de SUEZ qui devrait collecter les bacs de tri dans le local dès le prochain passage.

- La commune rencontre des difficultés avec le bac de tri des la salle polyvalente. En effet, des habitants viennent déverser leur tri dans ce dernier malgré les interdictions notées sur le bac. Il est prévu de rentrer le conteneur propre dans la salle polyvalente pour les locations et de le stocker ensuite au local technique dès qu'il est plein dans l'attente de la collecte.
- Le référent déontologue de l'élu local qui doit être nommé dans un délai raisonnable à compter de l'entrée en vigueur des dispositions du décret et de l'arrêté du 6 décembre 2022, soit le 1^{er} juin 2023, ce dossier est porté dans la note suite au contrôle de la CRC du conseil communautaire du 14 septembre 2023. Deux référents prévus pour être mis à disposition des communes.
- Une étude théorique relative à la modernisation du réseau d'éclairage public de la commune a été adressée par le SIEA. Il convient de transmettre un avis, qui ne sera pas engageant, afin que le SIEA puisse finaliser le dossier du dispositif de financement auprès de la Banque Des Territoires. L'étude propose deux scénarios afin de réaliser des économies.

| | | SCENARIO OPTIMAL | SCENARIO TRANSITOIRE |
|---|------------|------------------|----------------------|
| Economie d'Energie | | | |
| Nombre de points lumineux rénovés | | 79 | 17 |
| Nombre de points lumineux relampés | | - | 62 |
| Consommation avant travaux sur la partie rénovée (KWh) | | 37 859 | 37 859 |
| Consommation après travaux sur la partie rénovée (KWh) | | 7 691 | 11 643 |
| Economie théorique en KWh | | 30 168 | 26 216 |
| Economie théorique en % (hors extinction et abaissement) | | 79,70% | 69,20% |
| Economie financière | | | |
| Coût de l'énergie à 0,14704 € (base 2022) | Par an | 4 436,00 € | 3 855,00 € |
| | Sur 13 ans | 57 667,00 € | 50 112,00 € |
| Coût de l'énergie à 0,35 € estimation du prix moyen sur les 13 prochaines années) | Par an | 10 559,00 € | 9 176,00 € |
| | Sur 13 ans | 137 264,00 € | 119 283,00 € |

| PLAN DE FINANCEMENT | SCENARIO OPTIMAL | SCENARIO TRANSITOIRE |
|--|---------------------------------|----------------------|
| | Montant des travaux estimés TTC | 148 639,20 € |
| Soit montant HT | 123 866,00 € | 34 778,00 € |
| Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT SIEA | 48 190,00 € | 10 370,00 € |
| Participation du SIEA | 28 914,00 € | 6 222,00 € |
| Fonds de compensation de TVA | 24 382,77 € | 6 845,98 € |
| Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune | 95 342,43 € | 28 665,62 € |
| Soit montant par an sur 10 ans | 9 534,24 € | 2 866,56 € |
| Soit montant par an sur 13 ans | 7 334,03 € | 2 202,05 € |

La réponse sans engagement de la commune sera le scénario optimal pour un début de projet en 2026.

- Une question écrite a été transmise de Monsieur Patrick CHAIZE et publiée dans le JO Sénat du 23/02/2023 au sujet des radars automatiques. Monsieur CHAIZE demande sous quel délai le Gouvernement envisage de faire paraître le décret d'application prévu à l'article de la loi 3DS, qui doit encadrer les demandes présentées par les collectivités territoriales et leurs groupements, pour l'installation de radars automatiques. La réponse apportée par Monsieur le Ministre de l'intérieur et des outre-mer, publiée dans le JO Sénat du 10/08/2023, indique que ce texte, aujourd'hui rédigé, sera soumis prochainement aux consultations réglementaires obligatoires après des échanges

préalables avec les représentants des collectivités locales, intéressées au premier chef. Il précise que l'installation d'appareils de contrôle devra se faire sur la base d'une étude d'accidentalité sur les sections de route concernées et nécessitera l'avis favorable du préfet de département ainsi que la consultation de la commission départementale de la sécurité routière.

- Une visite des pavillons du Lotissement de la Comtesse de Dormy est proposée par AIN HABITAT aux élus, le vendredi 21 novembre 2023 à 11h00, suivi d'un pot de l'amitié. Ces derniers seront livrés mi-décembre.
- Monsieur le Maire donne lecture des chiffres clés du rapport annuel du délégataire SUEZ concernant le service de l'eau potable.
- Monsieur le Maire présente les chiffres de la sécurité routière, des interventions, de la délinquance, de la prévention et de la présence de la gendarmerie de Châtillon sur Chalaronne. Une augmentation de ces derniers est constatée par rapport à l'année 2022.
- La Communauté de Communes de la Dombes a fait réaliser un diagnostic foncier par la SAFER. Il en ressort que les informations suivantes : 286 exploitations où tous les agriculteurs ont + de 55 ans, soit 44 % des exploitations du territoire ; 80 % des exploitations n'ont pas de projet de reprise connu ; 21 communes ont plus de + de la moitié de leurs exploitants âgés de + de 55 ans, soit 58 % des communes.
- La commune de Romans est éligible au programme Villages d'avenir. Ce programme est destiné aux communes rurales (- 3500 habitants) et permettra à ces dernières lauréates de disposer d'une ingénierie de proximité afin de concrétiser leurs projets de développement. Les candidatures sont à envoyer avant le 15 octobre 2023. Le conseil municipal ne souhaite pas déposer de candidature.
- La société ACTION 4D a effectué le dernier traitement de désinsectisation le 11 septembre 2023 rue de l'Église. La société a constaté une faible infestation.
- Monsieur le Maire fait un point sur la situation budgétaire par chapitre à 9 mois d'exercice. Il reste de disponible en fonctionnement 51.92 % en dépenses et 25.46 % en recettes à percevoir. Et en investissement sont également disponible en dépenses 51.42 % et 51.87 % des recettes à percevoir.
- Une réunion est programmée le lundi 30 octobre 2023 à 19h00 avec les associations de la commune. Un nouveau règlement d'occupation de la salle polyvalente sera présenté.
- Madame SIMONET propose de fixer une date pour le repas du conseil municipal. Ce dernier aura lieu le 24 novembre 2023. L'horaire et le lieu seront transmis ultérieurement.
- Monsieur CHATELET informe le conseil municipal des travaux effectués durant l'été au local de stockage de l'école primaire. Il indique également que suite au changement des tables et bancs de la cantine, il convient d'évacuer les 8 tables. Les bancs étant mis à la location pour compléter le stock insuffisant.
- Monsieur BERARDET revient sur les ordures ménagères non collectées des locataires de Monsieur SOUPE. Monsieur le Maire indique qu'il faut prendre contact avec le service environnement de la Communauté de Communes de la Dombes.
- Madame LLORENS s'interroge sur les travaux relatifs au réseau d'eau. Monsieur PERRADIN répond qu'il s'agit du changement des installations vieillissantes.
- Madame RAVOUX évoque la chaussée défectueuse entre Châtillon et la forêt Tanet. Monsieur PERRADIN indique que cette partie est située sur la commune de Saint Georges sur Renon. La voie située sur la commune de Romans a été effectuée.
- Madame RAVOUX souhaite qu'un panneau « voie sans issue » soit installé Impasse du Château de Beaujeu. En effet, il est fréquent que des véhicules se retrouvent par erreur dans sa cour.
- Monsieur RAVET fait un point sur la journée de « Nettoyons la nature » qui a eu lieu le samedi 23 septembre 2023. Beaucoup d'enfants ont répondu présents pour récolter les 25 kilos de déchets récoltés sur les bords des routes de la commune.

- Monsieur AJOUX fait part de l'incivilité de trois motos sur la commune.
- Monsieur BONIN informe de la réussite du BALL TRAP organisé par le Comité des Fêtes les 26 et 27 août.
- Monsieur PERRADIN indique que les travaux de voirie ont été effectués par la SOCAFL. Il reste le PATA initialement prévu le 26 septembre qui sera décalé à la première semaine d'octobre, pour cause de panne de véhicule.
- Monsieur PERRADIN évoque qu'il convient de fermer le lieu de stockage des déchets verts sur la commune et de rappeler les consignes, à savoir dépôt uniquement de tonte de gazon et fleurs fanées. De grosses branches ont été déposées ce qui pose problème. La commune va devoir emprunter le broyeur à la Communauté de Communes de la Dombes afin de réduire en copeaux ces dernières.

Après un tour de table, la séance est levée à 22h00

Réunion Maire / Adjointes le mercredi 11 octobre 2023 à 18H30
Séance du Conseil Municipal le lundi 16 octobre 2023 à 19H00

Romans, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc CHATELET



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Chatelet', written over a horizontal line.

